

**DEMANDE DE DEROGATION  
POUR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE DANS UN ETABLISSEMENT DE MONTMORENCY  
ANNEE SCOLAIRE – 2022/2023**

**COMMUNE D'ORIGINE :**

1ère demande *		Maternelle *		<b>CADRE À COMPLÉTER PAR LA COMMUNE DE RÉSIDENCE</b>
Renouvellement *		Elémentaire*		
Groupe scolaire souhaité :		NOM DE L'ENFANT :		<b>LE MAIRE DE LA COMMUNE</b>
NOM DES PARENTS :		PRENOM :		<b>DE :</b> .....
ADRESSE :		DATE DE NAISSANCE :		- Accepte la dérogation ci-contre avec participation aux frais de fonctionnement*
VILLE :		Classe devant être suivie en 2022/2023 :		- N'accepte pas la dérogation ci-contre*
CODE POSTAL :				<b>Signature du Maire</b>
TELEPHONE :				<b>Avis consultatif du conseil de contrôle des dérogations de Montmorency</b>
Etablissement scolaire fréquenté en 2021/2022 :				- Avis favorable*
L'enfant a t-il bénéficié d'une dérogation en 2021/2022 : OUI / NON*				- Avis défavorable*
MOTIFS DE LA DEMANDE DE DEROGATION :				<b>DECISION DU MAIRE DE MONTMORENCY</b>
(Exposé détaillé. S'il y a lieu, nom et adresse de la personne assurant la garde) :				- Accepte la dérogation ci-contre*
Joindre tous documents justificatifs de votre situation				- N'accepte pas la dérogation ci-contre pour le motif suivant :
		Le signature		<b>Signature du Maire</b>
<b>AUTRES ENFANTS SCOLARISES</b>				
NOM ET PRENOM	ETABLISSEMENT	CLASSE DEVANT ETRE SUIVIE EN 2022/2023		

\* « L'alinéa 4 de l'article L212-8 du code de l'éducation prévoit que la commune de résidence, qui dispose d'une capacité d'accueil suffisante, est tenue de participer aux charges de fonctionnement d'enfants scolarisés dans une commune d'accueil si le Maire de la commune de résidence, consulté par la commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation de ses enfants hors commune. »

\* Rayer la mention inutile  
NB : Remplir un imprimé par enfant

▲ Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois, à compter de sa notification